

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-003**

L'an deux mille dix-sept, le 16 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 29

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 février 2017

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Valérie BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Acquisition de l'atelier-relais
de Glandon

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Michel ANDRIEUX, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE.

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Isabelle BARRY
 Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER
 Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY
 Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
 Monique PLAZZI donne pouvoir à André DUBOIS
 Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETAIRE : Gilles DELANGE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe ;

Considérant que la compétence « Développement économique » est dévolue aux EPCI;

Considérant que cela implique le transfert aux EPCI des ateliers-relais municipaux ;

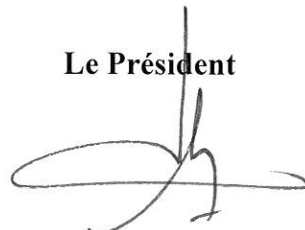
Considérant que sur le territoire de la Communauté de Communes, seule la commune de Glandon dispose d'un atelier-relais, faisant l'objet d'un crédit-bail consenti jusqu'au 31 janvier 2026 à Monsieur Pascal BLONDY ;

Considérant, les investissements réalisés par la Commune de Glandon ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** l'acquisition de l'atelier-relais de la Commune de Glandon sis Lotissement de la Chabanie à Glandon cadastré en section B n° 1188 pour un montant de 62 000 €, le crédit-bail en cours étant repris en l'état par la Communauté de Communes.
- **d'autoriser** la rédaction de l'acte en la forme administrative par les deux entités Commune et Communauté de Communes.
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président



D. BOISSERIE

